

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE au 1^{er} janvier 2024

Centre Nautique Fort Saint-Pierre (CNFSP) – Noirmoutier en l'île

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les stages sont organisés l'été du lundi au vendredi. Le samedi est une journée de réserve en cas d'annulation d'une séance par nos soins. Cette séance annulée ne pourra être remboursée en cas de non-participation à la séance du samedi. Toute séance supplémentaire annulée dans la semaine pourra donner lieu à un remboursement ou à un avoir pour la saison suivante. Les cours particuliers sont mis en place en fonction des disponibilités des moniteurs et des bateaux.

Le pratiquant s'engage à respecter les **gestes barrières et les directives sanitaires** mises en place au Centre Nautique Fort Saint Pierre

Les réservations peuvent se faire en ligne, à la boutique ou par courrier. Dans le cas d'une inscription par courrier, après contact téléphonique, la réservation ne sera validée qu'après réception de la fiche d'inscription accompagnée du règlement dans sa totalité. (**règlement par chèque à l'ordre de « Régie RM Centre Nautique Fort Saint Pierre»**).

Le Centre Nautique Fort Saint Pierre est affilié à la FFVoile et labellisé « École Française de Voile ». L'inscription à un stage de voile, **à partir de 6 ans révolus**, donne lieu à la prise d'une licence Passeports Voile, valide jusqu'à la fin de l'année en cours. **Attention lors de la saisie du nom, prénom et date de naissance pour chaque stagiaire, n'indiquez pas de renseignements erronés, ce sont des éléments déterminants de la couverture de votre assurance.**

Certificat médical :

Pour les mineurs, il n'est désormais plus nécessaire de présenter un certificat médical associé à une Licence de la FFVoile. Une attestation confirmant que le mineur est apte à la pratique de la voile (ou du sport en général) **reste obligatoire**. Le contrôle de cette aptitude se matérialise par un auto-questionnaire de santé qui doit être rempli conjointement par le mineur et par son représentant légal. Comme indiqué désormais dans le Code du Sport, le mineur doit consulter un médecin qui décidera et attestera de son aptitude uniquement lorsque son représentant légal ou lui-même répond « Oui » à l'une des questions du questionnaire. Le représentant légal attestant que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile, reconnaît qu'à travers cette attestation, il engage sa propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou du club ne pourra être recherchée.

Pour les majeurs, la réglementation de la FFV **n'impose plus** la présentation et/ou la détention d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités nautiques, y compris pour les licences non compétitives et donc pour les licences Passeports Voile.

Attestation de natation : vous attestez votre aptitude ou celle de votre enfant à savoir nager 25m et à s'immerger.

Pour les stages de voile, si votre enfant a moins de 8 ans, vous attestez qu'il ne présente pas de signes de réaction de panique s'il tombe dans l'eau (port du gilet de sauvetage obligatoire fourni), ou qu'il dispose d'un « test d'aisance aquatique ». Les jeunes enfants (4/ 5 ans) et personnes en situation de handicap ne pouvant satisfaire à cette aptitude disposeront d'un gilet 100N.

Droit à l'image : Des photos et des vidéos peuvent être prises au cours des stages. Le Centre Nautique Fort Saint Pierre et la mairie de Noirmoutier-en-l'île peuvent utiliser votre image ou celle du stagiaire dont vous êtes responsable, dans le cadre de sa promotion, à reproduire, adapter, communiquer au public, tout ou partie de ces images ou sens, pour une publication (plaquette promotionnelle, site internet, journal municipal, Facebook ou tout autre support de la Ville).

Si vous souhaitez vous y opposer, veuillez cocher la case NON au recto de ce document dans « Droit à l'image »; **Lors d'une inscription en ligne**, vous devez nous informer de votre refus par mail (centre.nautique@ville-noirmoutier.fr).

RESPONSABILITÉS :

Pour les stagiaires mineurs, le responsable s'assure de la prise en charge de son enfant par le CNFSP en début de cours et s'engage à venir le récupérer à l'heure de fin de l'activité sauf si autorisations communiquées par écrit du responsable (mail ou lors de l'inscription en ligne). Le CNFSP décline toute responsabilité pour tous les agissements du stagiaire et de leurs conséquences en dehors des heures d'activités.

Le CNFSP décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels dans ses locaux avant, pendant et après l'activité.

En s'inscrivant à une activité du CNFSP, les stagiaires, leurs parents ou le responsable par procuration acceptent le risque lié à la pratique des activités dispensées dans les conditions adéquates de pratique et autorisent les responsables à prendre toutes dispositions qui s'imposent en cas d'accident.

Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les encadrants.

ANNULATION :

RETRACTATION, MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation, le consommateur ne dispose d'aucun délai de rétractation sur sa commande.

Toutefois, en cas d'erreur dans sa commande, le client peut s'en rétracter ou en demander la modification (qui lui sera accordée sous réserve de disponibilité) à condition :

- de procéder à la demande de modification ou de rétractation dans un délai maximum de 48h à compter de sa commande;
 - sans que la demande ne puisse être réalisée moins de quinze (15) jours avant le premier jour de la prestation concernée par la demande de modification ou de rétractation.
- Il est précisé que même en cas d'exercice du présent droit, la licence FFV n'est jamais remboursable.*

La part «cotisation /licence » sera conservée par le CNFSP (licence Passeport Voile) quel que soit le motif d'annulation.

- 30 jours avant le début du stage, le remboursement pourra être effectué par virement bancaire si la demande en est faite par écrit. **La somme forfaitaire de 35 €** sera déduite pour frais administratifs.

- Moins de 30 jours avant le début du stage ou pour tout stage interrompu, abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du pratiquant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.

- Sur présentation d'un certificat médical, ce délai de carence ne sera pas retenu. Dans ce cas, seules seront facturées les séances éventuellement réalisées.

- En cas d'annulation décidée par le CNFSP suite à des mauvaises conditions météorologiques, la séance pourra être remplacée par un cours théorique ou reprogrammée le samedi à la même heure (sauf hors saison) ; La non participation à cette séance ne pourra donner lieu à un remboursement sauf cas de force majeure (pas de lieu de repli couvert en cas de pluie intense et vent violent).

Si une deuxième séance est annulée, elle pourra être remboursée ou reportée à une date ultérieure en commun accord ou donner lieu à un avoir pour la saison suivante.

Si l'effectif du stage est insuffisant (moins de quatre personnes), le CNFSP pourra annuler celui-ci. Cette annulation pourra donner lieu à un remboursement total. Des cours particuliers pour le même montant pourront vous être proposés.

Dans un contexte épidémique, comme la crise sanitaire du COVID 19 (cas de force majeure), si de nouvelles mesures gouvernementales venaient à empêcher un pratiquant de participer à son stage préalablement réservé (déplacement non autorisé, confinement ...), le CNFSP s'engage à faire, soit un avoir du montant total de la prestation pour la saison suivante, soit un remboursement des frais engagés.

ASSURANCES :

Le centre nautique est assuré auprès de la PNAS Assurances, sociétaire OR204975/AERAS. Les garanties sont consultables au secrétariat du Centre Nautique Fort Saint Pierre ou sur demande.

La licence Passeport Voile FFVoile vous assure notamment dans les conditions suivantes : une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident.

Une assurance complémentaire peut être prise si ces conditions vous semblent insuffisantes : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>.